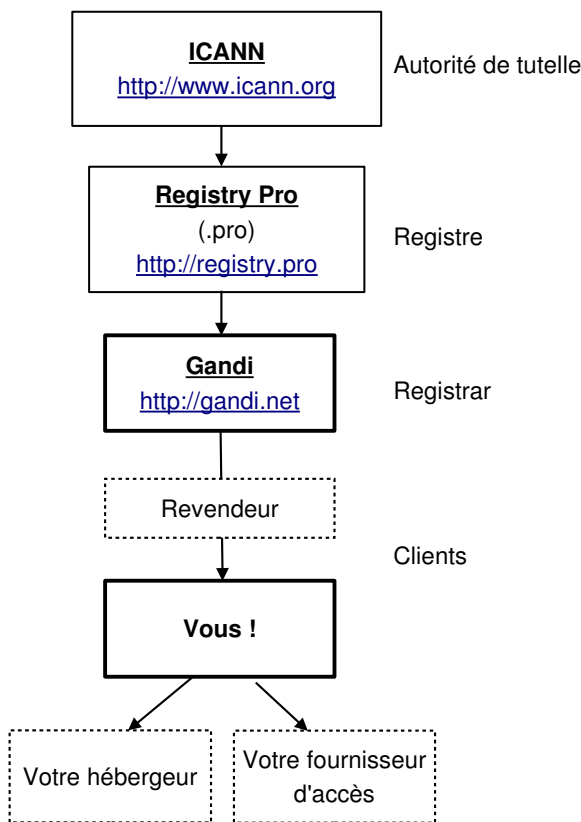


En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PRO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse : <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .PRO.1. Autorité de tutelle et Registre

.PRO est l'extension dédiée aux professionnels. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .PRO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PRO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PRO, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PRO, définies par l'ICANN et Registry Pro, consultables aux adresses suivantes :

- Conditions d'éligibilité : <http://registry.pro/pro/eligibility>
- Conditions d'utilisations : <http://registry.pro/legal/user-terms>

- Politique de traitement des données personnelles : <http://registry.pro/legal/privacy>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à l'ICANN et au Registre du .PRO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .PRO est disponible à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/en/tlds/agreements/pro>

Article .PRO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/pro/info>

Les .PRO sont réservés aux personnes morales et aux professionnels dûment enregistrés sur un registre officiel.

Pour enregistrer un nom de domaine en .PRO, Vous devez respecter les conditions suivantes :

- la durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans ;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration** ;
- indiquer Votre profession lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine ;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .PRO peut détruire Votre nom de domaine ;
- tous les noms de domaine de 1, 2 et 3 caractères sont réservés et indisponibles à l'enregistrement, ainsi que les noms réservés par l'ICANN: <http://www.icann.org/en/tlds/agreements/pro/pro-appendix-6-22apr10-en.htm> ;
- Vous engager à ne faire aucune déclaration ou démarche auprès de toute personne ou entité indiquant expressément ou implicitement que l'enregistrement du nom de domaine signifie que Vous possédez toutes les qualifications professionnelles générales ou spécifiques requises notamment dans un domaine particulier ;
- certifier que Vous êtes habilité à conclure le présent contrat d'enregistrement.

Gandi fournit les domaines “**.Pro Second-Level Resolving**” aux demandeurs qui répondent aux critères suivants :

- **Vous êtes une personne morale fournissant des services professionnels**, et
- La personne physique rattachée au compte propriétaire du domaine en .PRO doit être en mesure de fournir un certificat ou diplôme délivré par une autorité gouvernementale attestant de son caractère de professionnel (**les extraits Kbis et les certificats d'enregistrement de marques ne sont pas acceptés**) et
- cette entité ou organisme exige que ses membres soient autorisés ou admis pour fournir des services, et
- Vous êtes en règle.

Vous devez être en mesure de fournir, à première demande et dans le délai requis, les preuves attestant que Vous êtes éligible à l'obtention d'un domaine en .PRO.

Le Registre du .PRO surveillera les créations et renouvellements de domaines en .PRO, afin de s'assurer que les conditions d'enregistrement, et notamment d'éligibilité sont bien respectées. Vous déclarez et garantisiez que Vous respectez les pré-requis du Registre dans Votre juridiction, et reconnaissez que pendant la durée de l'enregistrement, Vous continuerez à remplir ces pré-requis. Vous Vous engagez à Nous contacter rapidement si Vous ne remplissiez plus ces pré-requis.

Gandi et/ou le Registre du .PRO se réservent le droit, immédiatement et sans préavis, de suspendre, supprimer ou modifier Votre enregistrement si, à tout moment, Vous ne remplissez pas les conditions demandées.

Gandi ne fournit pas les domaines spécifiques de troisième niveau (de type `votresociete.med.pro`), et les enregistrements de type “.Pro Defensive”.

Article .PRO.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/pro>

Article .PRO.5. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre du .PRO accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

En outre Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, la modification ou à tout autre traitement de ces

données par le Registre et ses agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .PRO.6. Règlement des litiges

Le Registre du .PRO a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy) de l'ICANN, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve : <http://www.registry.pro/legal/dispute-resolution>

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles sur aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/approved-providers.htm>

L'ICANN a édicté des règles supplémentaires spécifiques régissant la résolution des litiges relatifs aux conditions d'éligibilité, appelées « QCP » (Qualification Challenge Policy). Le Registre du .PRO a adopté ces règles spécifiques s'agissant des noms de domaine en .PRO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://www.registry.pro/legal/dispute-resolution>

Les textes régissant la QCP sont accessibles aux adresses suivantes:

- Principes Directeurs QCP :
<http://www.icann.org/en/dndr/proqcp/policy.html>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/en/dndr/proqcp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/proqcp/approved-providers.htm>

Article .PRO.7. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante : <http://www.registry.pro/legal/transfer>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ou transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .PRO.8. Changement de propriétaire

Pour changer le propriétaire d'un nom de domaine en .PRO, veuillez Nous faxer le formulaire Gandi de changement de propriétaire, accompagné des justificatifs requis.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .PRO ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .PRO.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la

procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .PRO-